

## **Règlement du Prix Amaranthe 2024**

### **Article 1 - Organisation du Concours**

Le Concours littéraire Prix Amaranthe est organisé sous l'égide de C3 Éditions, ci-après désigné par le terme « l'Organisateur ».

### **Article 2 - Catégories de compétition**

Le Prix Amaranthe se divise en deux catégories distinctes : « Fiction » et « Poésie ».

### **Article 3 - Conditions d'admissibilité**

La participation au Prix est ouverte aux Haïtiens et Haïtiennes d'Haïti et de la diaspora, sans distinction d'âge. Chaque concurrent est autorisé à soumettre un texte à la catégorie de son choix ou aux deux catégories en même temps.

Toutefois, un(e) ancien(ne) lauréat(e) du Prix ne peut pas concourir à nouveau dans la même catégorie qu'il avait remportée, sous peine de disqualification automatique.

Les œuvres présentées doivent être inédites et exemptes de toute publication antérieure. Les participants attestent de l'originalité de leur création, garantissant l'absence de plagiat ou de soumission préalable à d'autres concours littéraires.

**La soumission des textes doit s'effectuer anonymement, seul le titre de l'œuvre devant figurer sur le manuscrit.**

La participation au Prix Amaranthe implique l'adhésion pleine et entière aux dispositions du présent règlement.

### **Article 4 - Modalités de soumission**

Les candidats sont tenus de s'inscrire et d'importer leur œuvre sur le formulaire Google dont le lien est publié sur nos réseaux sociaux.

#### **Article 4.1.-**

Les textes soumis doivent être formatés en Word et dépourvus de toute référence nominative. Les textes doivent être présentés ainsi :

- 1) Pour la poésie :
  - Nombre de pages minimum : 40 ;
  - Taille : 12 ;
  - Caractère : Times new roman ;
  - Format : 8,5 X 11 ;
  - Interligne : 1.5.

2) Pour la catégorie « Fiction » :

- Nombre de pages minimum : 100 ;
- Taille : 12 ;
- Caractère : Times new roman ;
- Format : 8,5 X 11 ;
- Interligne : 1.5.

La date butoir pour la réception des soumissions est fixée au **15 janvier 2025**.

#### **Article 5 - Envoi des textes en format papier**

Après la soumission électronique, les participants devront soumettre deux exemplaires de leur texte sous forme papier.

Les envois physiques doivent être adressés à l'attention de « C3 Éditions », à l'une des deux adresses suivantes : au bureau central de C3 Éditions sis au 31, Delmas 31, Haïti ou au Centre culturel l'Amaranthe des Gonaïves, sis au 90, rue Louverture.

**Chaque exemplaire doit comporter uniquement le titre de l'œuvre, sans aucune mention de l'identité de l'auteur.**

Les textes en version papier doivent être réceptionnés avant la date limite de soumission fixée au **15 janvier 2025**.

#### **Article 6 - Processus de sélection des lauréats**

Les œuvres seront soumises à l'expertise d'un jury composé de professionnels émérites du domaine littéraire.

Les critères d'appréciation incluront l'originalité, la qualité stylistique ainsi que la pertinence thématique en regard de la catégorie concernée.

Un(e) lauréat(e) sera désigné(e) pour chacune des catégories en lice.

Les décisions du jury seront sans appel et définitives. Les résultats seront annoncés en deux temps : début mai 2025 pour annoncer les trois finalistes de chaque catégorie, mi-mai 2025 pour annoncer le ou la lauréat(e) de chaque catégorie.

#### **Article 7 - Prix et Distinctions**

Chaque lauréat(e) se verra attribuer un chèque d'une valeur de 200 000 gourdes, accompagné d'une plaque honorifique en signe de reconnaissance. L'œuvre distinguée dans chaque catégorie sera éditée sous forme d'ouvrage, avec un don de 500 exemplaires au lauréat.

La remise des prix se déroulera lors d'une cérémonie solennelle, dont les détails relatifs à la date et au lieu seront communiqués ultérieurement. Cette cérémonie est organisée en principe après l'annonce des résultats définitifs.

## **Article 8 - Droits de propriété intellectuelle**

En soumettant leur texte, les concurrents accordent à l'Organisateur, s'ils remportent le prix, le droit de publier leur création dans le cadre du Prix Amaranthe ainsi que pour toute activité promotionnelle liée à celui-ci. Un contrat à compte d'éditeur sera signé entre l'Organisateur et le lauréat afin de formaliser cet accord.

## **Article 9 - Acceptation des dispositions règlementaires**

La participation au Prix Amaranthe implique l'acceptation sans réserve des conditions énoncées dans le présent règlement.

Fait à Delmas, le 17 août 2024